

Lundi Finance

3%

LE PS PROPOSE UN SUPPLÉMENT

EXTRAORDINAIRE DE 3% à l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises afin d'éponger la dette liée au coronavirus, ont rapporté «Le Matin Dimanche» et le «SonntagsBlick». La mesure serait instaurée en 2022 pour une durée de cinq ans.

BRUNO LE MAIRE

Ministre français de l'Économie

Bruno Le Maire a affirmé dimanche que son pays espère trouver bientôt avec l'Allemagne «un projet commun» sur l'hydrogène propre, une priorité européenne.



5

LE CROISIÉRISTE ITALIEN COSTA CROISIÈRES

A REPRIS LA MER DIMANCHE avec son navire Costa Deliziosa après plus de cinq mois de pause. Il a mis au point un important arsenal de mesures anti-contagion, tel un embarquement de cinq heures dans un ordre préétabli.

SMI	10153,09	↓	Dollar/franc	0,9148	↑
	-0,66%		Euro/franc	1,0813	↑
Euro Stoxx 50	3260,59	↓	Euro/dollar	1,1819	↓
	-1,32%		Livre st./franc	1,2104	↑
FTSE 100	5799,08	↓	Bariil Brent/dollar	42,93	↓
	-0,88%		Once d'or/dollar	1920	↓

Surveillance allégée: succès ou gadget?

PETITES BANQUES Depuis janvier, 64 petites et moyennes banques bénéficient d'un régime de supervision moins contraignant. Un premier bilan montre que les effets de cette innovation controversée varient beaucoup selon la taille des établissements

SÉBASTIEN RUCHE
@sebruch

Toute la réglementation bancaire créée après la crise financière de 2008 est-elle vraiment utile pour les petites banques? La Finma a mené la réflexion ces dernières années et conclu que la charge de travail pour les petits et moyens établissements pouvait être allégée. Après un projet pilote de dix-huit mois, 70 de ces établissements ont souhaité bénéficier d'un régime de surveillance allégée depuis janvier dernier et 64 ont été admis. Un premier bilan montre que l'impact des allègements dans la surveillance varie beaucoup avec la taille des banques concernées.

«Les audits externes – prudentiel, financier et sur la sécurité informatique – nous prennent dorénavant 3 fois 4 jours par an, contre 3 fois 2 semaines auparavant, et ils sont plus centrés sur le risque de taux sur les crédits octroyés», observe Cyril Favrel, fondé de pouvoir de la Caisse d'Épargne de Nyon, qui participe au régime allégé.

Du temps pour les clients

Les 13 collaborateurs de cette coopérative créée en 1828 exercent plusieurs fonctions, «mais sous ce nouveau régime, nous pouvons nous concentrer davantage sur nos relations avec la clientèle sans que les aspects liés aux risques soient minimisés», poursuit Cyril Favrel, qui s'attend à ce que la charge administrative se stabilise, après avoir beaucoup augmenté.

Les petits et moyens établissements constituent l'essentiel du tissu bancaire suisse, représentant 254 des 295 banques et maisons de titres (anciennement les négociants en valeurs mobilières) du pays. Selon la Finma, environ 200 d'entre elles pouvaient prétendre intégrer le régime de surveillance allégé. Précisément 64 y ont été admises, après avoir rempli des critères quantitatifs (fonds propres, liquidité, levier) mais aussi qualitatifs (en gros, ne pas avoir de problèmes).

Cette surveillance allégée vise avant tout à réduire les coûts pour les établissements concernés. Parmi les allègements définis notamment avec l'Association suisse des banquiers, certains calculs de ratios financiers ne sont plus obligatoires et les obligations de publication sont également réduites. «Quand certaines données clés sont solides, par exemple un ratio de levier sur les fonds propres de 8%, nous avons besoin d'avoir moins de données», résume un porte-parole de la Finma.



La Finma, dirigée par Mark Branson, est la première autorité de supervision du secteur financier à avoir mis sur pied des allègements de surveillance pour les petites banques. (PETER KLAUNZER/KEYSTONE)

Pour des effets concrets bien différents dans l'univers très hétérogène des banques de catégories de surveillance 4 et 5, aux tailles et modèles d'affaires extrêmement différents. Les économies générées par le nouveau système de surveillance «seront visibles en fin d'exercice, mais on sait que nous pourrions assumer nos obligations avec l'effectif actuel, alors que de nouveaux engagements ou des nouvelles externalisa-

tions auraient pu être nécessaires si nous étions restés sous l'ancienne surveillance», reprend Cyril Favrel, de la Caisse d'Épargne de Nyon.

Autre avantage pour la banque, qui exploite des solutions informatiques via d'autres établissements suisses, «jusqu'à récemment, nous devions mandater un auditeur pour qu'il vérifie ce fournisseur de services; dorénavant, nous pouvons uti-

liser le rapport d'audit effectué sur ce prestataire, ce qui représente une baisse des coûts», conclut le banquier.

Avec une centaine d'employés et une spécialisation dans la gestion de fortune, la banque Bonhôte présente un tout autre profil de participant au régime allégé. L'intérêt de rejoindre ce programme est en partie lié aux économies potentielles mais surtout à l'importance de défendre les intérêts

des banques de taille modeste et particulièrement solides, détaille le directeur général, Yves de Montmolin: «Les allègements sont survenus après que nous eûmes réalisé des investissements permettant de répondre aux mêmes exigences que les plus grandes banques, en particulier dans un système qui envoie des données à la Banque nationale.»

Mais bénéficier de cette surveillance allégée pourrait avoir des conséquences positives à l'avenir, poursuit le banquier neuchâtelois: «Comme de nouvelles réglementations voient systématiquement le jour, il serait bienvenu que les banques bénéficiant d'une surveillance allégée ne soient pas automatiquement concernées par toutes les nouvelles exigences.» Les allègements du nouveau régime sont dynamiques: si des modifications de réglementations existantes créent de nouvelles obligations, l'objectif est que les banques bénéficiant du régime allégé ne soient pas concernées, précise un porte-parole de la Finma.

«SupTech» et data scientists à la Finma

Ce régime allégé illustre également le rôle croissant des nouvelles technologies dans la surveillance des banques en Suisse. Réunies sous l'appellation «SupTech» (pour technologies de la supervision), elles permettent une supervision basée sur les données numériques transmises par les banques. La Finma attribue une note de 1 à 9 à chaque banque sur la base d'informations sur le capital, la liquidité ou la qualité des actifs. Cette évaluation largement effectuée par des algorithmes depuis 2018 est ensuite analysée par des spécialistes humains.

Pour l'avenir, la Banque des règlements internationaux – la banque centrale des banques centrales – définit quatre étapes dans l'évolution des SupTech: l'envoi manuel de rapports descriptifs, puis l'automatisation numérique intégrant une dimension analytique, puis l'utilisation du big data pour des diagnostics prédictifs et enfin le recours à l'intelligence artificielle, qui définira des plans d'action prescriptifs. La Finma, qui compte maintenant des data scientists dans ses rangs, se situe entre les 2e et 3e étapes de cette évolution.

A l'avenir, d'autres pays, notamment les Pays-Bas, plutôt avant-gardistes en la matière, visent à connecter les systèmes de la banque centrale ou du surveillant des banques à ceux des établissements surveillés. Cette discussion n'a pas encore eu lieu en Suisse, aussi car le système de collecte de données via la BNS est établi et fonctionne bien. ■

ANALYSE

Un régime pas épargné par les critiques

Sous couvert d'anonymat, le nouveau régime de surveillance allégé n'est pas épargné par les critiques. L'effort de la Finma pour alléger les charges des petites banques est généralement salué, mais il est relevé que les plus importantes sources de coûts n'ont pas été touchées. En particulier ceux qui découlent de la lutte contre le blanchiment et des règles de conduite, plus

précisément concernant les activités internationales et les relations avec la clientèle. Ces dernières n'ont pas été abaissées, lorsqu'elles n'ont pas été renforcées. Ces exigences peuvent-elles être revues à la baisse? Cela aurait été politiquement impensable. Autre critique: l'impact sur les coûts et la charge de travail est en pratique négligeable. Enfin, le nombre de participants

– deux tiers des établissements éligibles n'ont pas participé – montre selon certains le manque d'attractivité du nouveau régime. Probable, tout comme il est probable que le critère de ne pas avoir de procédures en cours a provoqué un tri drastique parmi les candidats potentiels. Et explique peut-être le faible nombre de banques de gestion genevoises dans ce régime. ■ S. R.



VINCENT JUUVINS
STRATÉGISTE JPMORGAN
ASSET MANAGEMENT

Au cœur des marchés

Face au covid, les investisseurs plébiscitent les solutions ESG

Alors qu'au début de l'année la lutte contre les changements climatiques était l'un des principaux objectifs de nos gouvernements, la crise du coronavirus les a malheureusement souvent obligés à revoir leurs priorités pour concentrer leurs efforts sur la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques. La pandémie n'a en revanche pas freiné l'intérêt du secteur financier pour l'investissement durable. Au contraire même, puisque la crise a mis en exergue, d'une part, l'urgence d'aborder ces aspects et, d'autre part, l'intérêt financier qu'il y a à privilégier les entreprises avec des scores ESG élevés.

D'un point de vue environnemental, si la crise du coronavirus semble avoir eu un impact positif, grâce notamment à la baisse de la pollution atmosphérique engendrée par la généralisation du télétravail, elle a surtout entraîné un fort essoufflement dans la lutte pour le climat avec le report ou l'annulation d'initiatives majeures, comme la COP26. Cependant, avec ou sans impulsion politique, il

est évident que les entreprises dont les produits et services permettent de lutter contre les changements climatiques vont continuer à se développer. Les investisseurs en sont d'ailleurs bien conscients puisque l'indice MSCI World Climate Change a progressé de plus de 8% cette année contre seulement 4% pour l'indice MSCI World.

Sur le plan social, plus que toute autre crise auparavant, la pandémie de Covid-19 révèle et accentue les inégalités: entre ceux qui ont accès à des systèmes de santé efficaces et les autres, entre ceux qui ont la possibilité de télétravailler et ceux qui ne l'ont pas, entre les enfants ayant accès aux contenus pédagogiques en ligne et ceux qui n'en ont pas la possibilité...

L'importance de la gouvernance

En termes de gouvernance, la crise est un test de résistance grandeur nature pour nombre d'entreprises qui ont souvent dû faire face à la baisse brutale de leurs revenus et ont dû réorganiser rapi-

dement leurs chaînes de valeur ainsi que leurs méthodes d'interaction avec leurs employés et leurs clients. Sans surprise, celles qui disposent d'une bonne gouvernance ont mieux résisté jusqu'à présent et surperforment nettement les autres depuis le début de l'année. Ainsi, l'indice MSCI World Governance Quality affiche une performance de 11% contre 4% pour l'indice MSCI World.

En conclusion, s'il est encore difficile de dire à quoi le monde post-Covid-19 ressemblera, il est évident que, dans le secteur financier, cette crise a renforcé et accéléré une tendance de fond préexistante visant à privilégier les investissements durables. A l'heure où les pouvoirs publics sont obligés de recentrer leur attention et leurs moyens financiers sur la gestion de la crise, les investisseurs privés ont ainsi la possibilité d'agir en faisant en sorte que leur épargne à long terme contribue à la réalisation de nos engagements climatiques. Ce faisant, ils maximisent également leurs chances d'atteindre leurs objectifs financiers à long terme. ■